

L'image de la boussole

On peut utiliser l'image d'une boussole pour illustrer quelques éléments fondamentaux de la réflexion éthique. Il ne s'agit évidemment que d'une image, mais elle est utile parce qu'elle permet de mettre certaines choses au clair. Notre boussole imaginaire aurait pour fonction d'indiquer ce qui est bien et ce qui est mal sur le plan moral.

Imaginons une personne qui n'a pas de conscience morale, au sens donné au chapitre 1 (p. 11-13). Celle-ci ne jugerait jamais que quelque chose est bien ou mal sur le plan moral et n'éprouverait pas les sentiments moraux qui accompagnent ces jugements, tels que l'indignation ou le ressentiment¹. On pourrait alors dire d'une telle personne qu'elle ne possède pas de boussole, qu'elle n'a aucune sensibilité morale.



Imaginons maintenant une personne qui a une conscience morale défectueuse, incohérente ou incomplète. Cette personne porterait des jugements moraux, mais ceux-ci seraient parfois, ou même souvent, pas très solides. On pourrait alors dire d'une telle personne qu'elle possède une boussole, mais que celle-ci est mal réglée ou dérégulée. Bref, ses *jugements moraux* sont mal fondés ou reposent sur une analyse ou une théorie implicite qui est fautive.

Imaginons finalement une personne qui a une conscience morale (au sens donné au chapitre 1) plutôt solide, mais qui n'accorde que peu d'importance aux considérations morales dans sa vie. On pourrait alors dire d'une telle personne qu'elle possède une bonne boussole, mais qu'elle ne se guide pas — ou se guide peu — sur elle. Bref, ses jugements moraux sont valables, mais elle n'a pas tendance à accorder une grande place à la morale dans sa vie, elle n'a pas tendance à *agir conformément* à ce qui lui apparaît comme moral.

L'image de la boussole permet de mettre en évidence trois défaillances possibles, bien différentes les unes des autres : l'insensibilité morale, le fondement boiteux des jugements moraux et le refus d'agir conformément à son jugement moral. Illustrons la première insuffisance à l'aide d'un cas tragique célèbre.

L'histoire de Catherine Genovese

En 1964, aux États-Unis, à 3 h 20 du matin, une femme de vingt-huit ans rentrait chez elle après le travail. Elle était gérante d'un bar de la région. Devant son domicile, sur le trottoir, elle fut poignardée par un homme. Plusieurs résidents des immeubles voisins observèrent la scène. Du balcon d'un appartement d'en face, un homme cria : « Laisse cette fille tranquille ! ». L'assaillant s'éloigna pendant quelques instants mais revint aussitôt, la poignardant à une seconde reprise tandis qu'elle criait au secours. D'autres lumières s'allumèrent dans l'immeuble d'en face, les cris de la victime ayant réveillé

1. Sur le ressentiment comme sentiment moral, voir la rubrique *Matière à réflexion* du présent chapitre.

d'autres voisins. L'assaillant monta dans son automobile et s'en alla. Catherine Genovese rampa jusque chez elle et parvint à ouvrir la porte extérieure de son appartement. À ce moment-là, son assaillant revint sur les lieux et lui porta le coup fatal.

À 3 h 50, la police reçut un appel de voisins. En deux minutes les policiers furent sur les lieux. Sur les trente-huit personnes ayant assisté au meurtre, seul un homme, une femme de soixante-dix ans et une jeune femme vinrent voir les policiers. L'homme expliqua qu'en voyant l'agression il n'avait pas su quoi faire et avait appelé un de ses amis avocats. Puis, il avait traversé le toit de son immeuble pour aller dire à la femme de soixante-dix ans de téléphoner. Il murmura qu'il ne voulait pas être mêlé à cette affaire.

Six jours plus tard, l'assassin, un homme de 29 ans, sans antécédents judiciaires, fut arrêté. L'homme confessa avoir commis deux autres meurtres.

Aujourd'hui, les gens de ce quartier, constitué principalement de maisons unifamiliales qui valaient de 35 000 \$ à 69 000 \$ en 1964, comprennent mal pourquoi personne n'a appelé la police. Une mère de famille dit nonchalamment qu'elle pensait que c'était une querelle d'amoureux. Un couple avoua : « Franchement, nous avons peur. » Une femme rapporta ceci : « Nous nous sommes approchés de la fenêtre pour voir ce qui se passait, mais on voyait mal à cause du reflet de la lumière de notre chambre. C'est pourquoi mon mari est allé éteindre la lampe pour que nous puissions mieux voir. » Lorsqu'on leur demanda pourquoi ils n'avaient pas appelé la police, ils répondirent qu'ils ne le savaient pas. Un homme raconta comment Catherine Genovese fut poignardée la deuxième fois. Quand on lui demanda pourquoi il n'avait pas appelé la police, il répondit simplement : « J'étais fatigué, je suis retourné dormir². »

Certains des témoins impassibles de ce meurtre semblent avoir été victimes du premier type de défaillance, puisqu'ils se sont comportés comme s'ils étaient dépourvus de sensibilité morale ou, en d'autres termes, comme s'ils n'avaient pas de boussole. On pourrait peut-être affirmer la même chose du lecteur qui ne serait nullement troublé ou choqué par le récit de ce cas patent de non-assistance à une personne en danger³. Évidemment, il ne s'agit pas d'exiger des témoins qu'ils se précipitent sur l'agresseur au risque de leur propre vie : dans ce cas-ci, un simple coup de téléphone aurait sauvé la vie de la victime.

On peut illustrer le deuxième type de défaillance en évoquant des fanatiques religieux ou politiques. Ils possèdent une boussole et au surplus ils suivent ses indications, mais leur boussole est dérégulée. On peut aussi mentionner les principes à l'origine de sanctions disproportionnées. Pensons par exemple au pauvre capitaine Kimble qui, à l'époque des colonies de

2. Sur ce cas, voir Leo Katz, *Bad Acts and Guilty Minds*, Chicago, University of Chicago Press, 1987, p. 135-153.

3. En affirmant que l'insensibilité face à ce drame indique une insensibilité morale totale, je tiens pour acquis que si une personne reste insensible devant une telle situation, il n'y a pas grand-chose qui pourrait éveiller sa sensibilité morale.

Nouvelle-Angleterre, avait été condamné au pilori pour conduite lascive parce qu'il avait embrassé son épouse en public sur le seuil de sa maison, alors qu'il rentrait d'un voyage de trois ans⁴!

Finalement, pour ce qui est du troisième type de défaillance, celui du refus d'agir conformément à son jugement moral, on peut donner l'exemple d'un témoin de l'assassinat de Catherine Genovese qui dirait quelque chose du genre : « Oui, j'admets que c'est très mal du point de vue moral d'assister à un meurtre sans rien faire, mais je m'endormais et je suis allé me coucher, un point c'est tout. » Pour donner un exemple plus commun, on pourrait penser à quelqu'un qui se dit : « Oui, c'est très mal de ne pas donner d'argent pour aider les démunis quand on en a les moyens. Moi, j'ai les moyens et je n'en donne pas et j'admets par conséquent faire quelque chose de mal. » Citons aussi le cas d'un directeur du personnel d'une grande entreprise qui dirait : « Je sais que c'est immoral de donner cet emploi à mon beau-frère alors qu'il y a des candidats beaucoup mieux qualifiés que lui, mais je vais le faire quand même. »

Les types de jugements

Jusqu'ici, nous avons employé l'expression « jugement moral » dans un sens usuel, familier. Nous allons maintenant distinguer plusieurs types de jugements puis tenter de situer parmi ceux-ci le jugement moral.

Un jugement est un acte de pensée par lequel on affirme quelque chose, c'est-à-dire par lequel on affirme ou on nie quelque chose. C'est aussi un énoncé ou une partie d'énoncé, écrit ou oral, qui exprime le résultat d'un tel acte de pensée⁵. On peut souligner que certains énoncés, tels « Quelle heure est-il ? » ou « Va-t-en ! », ne contiennent pas de jugements parce qu'on n'y affirme rien et qu'un même énoncé peut contenir un seul ou plusieurs jugements⁶.

On peut distinguer trois types de jugements, qui correspondent à trois types d'opérations mentales différentes. Ce sont :

- ◆ les jugements de fait (aussi appelés jugements d'observateur),
- ◆ les jugements de valeur (aussi appelés jugements d'évaluateur),
- ◆ les jugements de recommandation (aussi appelés jugements de prescripteur).

4. Christopher Hibbert, *The Roots of Evil: A Social History of Crime and Punishment*, Boston, Little, Brown., 1963, p. 32.

5. Le contexte nous permet habituellement de reconnaître facilement le sens dans lequel on utilise le mot « jugement ». La distinction entre les deux sens se perçoit très aisément lorsqu'on fait le parallèle avec le mot « décision », qui peut signifier, lui aussi, l'activité (« La décision a été difficile ») ou le résultat de l'activité (« La décision a été favorable »).

6. L'énoncé « Pierre Kropotkine est mort » contient un seul jugement, alors que l'énoncé suivant en contient plusieurs : « Pierre Kropotkine, un prince russe, fut un scientifique et un philosophe anarchiste important du XIX^e siècle. »